

# SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques  
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org) - mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

Mail 2010-2011 – 24 – mardi 8 mars 2011

## SALAIRES : La « rigueur budgétaire », c'est selon...

- ▶ Pour les EVS, un contrat amputé de 6 h, un salaire ramené de 822 € à 633 € !
- ▶ Pour tous les fonctionnaires, aucune augmentation pour les 2 ans à venir ! (Lire les informations dans le tract en pièce jointe.)
- ▶ Pour l'Ecole Publique, 14.275 suppressions de postes !

## MAIS... pour les Recteurs d'Académie une « indemnité de responsabilité » !

(Décret n° 2010-1405 du 12 novembre 2010) comprenant deux parts :

- ▶ Une part fonctionnelle de 15.200 €,
- ▶ Une part variable tenant compte de « *la manière de servir et de la réalisation des objectifs qui leur ont été assignés* » parmi lesquels les suppressions de postes, la parodie de consultation sur les rythmes scolaires, l'expérimentation CLAIR...

Cette part variable peut atteindre 45 % du montant annuel de la part fonctionnelle, c'est à dire **6.840 €, soit un total possible de 22 040 euros !**

Et le 25 janvier, au terme de l'accord passé avec les syndicats des personnels de direction du SNPDEN-UNSA, ID (Indépendance et Direction) et Sgen-CFDT, le ministre annonce la création d'une **prime de résultat** (avec là encore une part variable !) pour les Principaux de collèges et Provoiseurs de lycées, allant jusqu'à **6.000 euros** tous les trois ans.

Il s'agira de « *mettre en place des contrats d'objectifs et de performance, et ensuite d'évaluer à partir des résultats de ces contrats* ».

Voilà encore, avec quelques miettes des colossales économies réalisées par les suppressions de postes, un peu plus de « salaire au mérite » pour mettre la pression aux chefs d'établissement, stimuler le zèle dans la mise en œuvre des contre-réformes, casser les règles de la Fonction publique !

## Vers une privatisation de la fonction publique...

Selon la Lettre de l'Education du 31 janvier 2011, la rémunération au mérite, très prisée du président de la République correspond à « **un système éducatif moderne qui se fixe des objectifs et cherche à améliorer ses performances** » a expliqué Luc Chatel pour justifier sa mise en place, « **comme cela existe dans l'immense majorité des entreprises de notre pays** »...Tout est dit !

## 4 millions de crédits supplémentaires pour l'Enseignement privé !

A l'occasion du débat budgétaire, le sénateur J.-C. Carle\* a fait adopter par le Sénat puis par la Commission Mixte Paritaire (Sénat + Assemblée nationale) réunie le 13 décembre dernier **un amendement qui transfère 4 millions d'euros de l'Enseignement public à l'Enseignement privé.**

**Cette somme équivaut à la création de 250 postes d'enseignants !**

Et le sénateur Carle de justifier son amendement par les 1.633 suppressions de postes dans l'Enseignement privé qui vont selon lui « *conduire à des situations dramatiques faute de moyens* ».

Il faut savoir que pour l'année scolaire 2009-2010, l'enseignement privé sous contrat a accueilli 1 835 966 élèves, soit **15,59 % des élèves**, et a bénéficié globalement de **20 % des postes d'enseignants**.

Logiquement, si le « principe de parité », tant mis en avant par l'épiscopat pour revendiquer toujours davantage de fonds publics pour ses écoles, avait été respecté, ce sont 3 200 postes qui devraient être supprimés dans le privé au lieu des 1 633 prévus !

Saisi par des députés de cette inégalité de traitement au profit de l'enseignement privé, le Conseil constitutionnel a avalisé l'amendement du sénateur Carle.

**Ainsi se confirme que la parité de traitement public-privé ne valait que tant qu'elle profitait aux écoles privées.**

**Constatons qu'il n'en est plus question quand le déséquilibre est au détriment de l'enseignement public laïc.**

**Force Ouvrière revendique l'exigence laïque :**

**« Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés aux écoles privées »**

**Abrogation de toutes les lois anti-laïques !**

*(\*) Le sénateur Carle est l'auteur de la loi qui depuis septembre 2009 oblige les communes à financer la scolarité des élèves que leurs parents choisissent d'inscrire dans une école privée située dans une autre commune.*

**Avec Force Ouvrière, exigeons de véritables négociations salariales sur la base de nos revendications : rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat, revalorisation de nos salaires par l'augmentation du point d'indice !**

**Pour la défense de notre statut de fonctionnaire d'Etat, de nos salaires, syndiquez-vous !**

**Premières Réunions d'information syndicale de la période**

**Aix-en-Provence : Mercredi 23 mars – 9h-12h**

*Union Locale Aix-en-Provence, rue des muletiers*

**Marseille 12<sup>ème</sup> : Jeudi 24 mars- 17h30**

*Ecole maternelle Bois Luzy, Allée des Primevères 12<sup>ème</sup>.*

**Marseille 4/5<sup>ème</sup> : Vendredi 25 mars – 17h**

*Ecole élém. Leverrier, Place Leverrier (métro Réformés Canebière ou 5 Avenues-Longchamp)*

**Arles : Mercredi 30 mars – 9h-12h**

*Union Locale FO, Place de la Mairie.*